n'auront rien à dire sur la nouvelle forme de gouvernement par laquelle elles-mêmes et les générations futures seront régies. sais bien, M. l'ORATEUR, qu'on me traitera d'audacieux parce que je nie à cette chambre le droit de juger en pareille matière. Mais j'ai bien réfléchi avant de faire cette déclaration et je défie aucun hon, membre de me citer, en aucun pays, un précédent en faveur de la marche qu'on veut suivre. Nous ne sommes pas en temps de révolution, nous n'attendons aucun évènement considérable : mnis, si tel était malheureusement le cas, je doute qu'on puisse citer un précédent même dans les révolutions les plus violentes de l'Angleterre, dont l'histoire nous fournit une foule de précédents. On peut dire des précédents invoqués en faveur du gouvernement qu'ils prouvent trop; or: qui nimis probat nil probat; s'ils suffisent à justifier le ministère, ils peuvent établir aussi logiquement que cette chambre a le droit de prolonger indéfiniment son existence et que nous pouvons, par un vote, nous déclarer tous membres à vie. Nommons-nous tout de suite membres à vie du parlement fédéral; cela ne serait pas plus mal que de marcher dans la voie qu'on nous trace. (Ecoutez!) On dit qu'il est important que la mesure passe immédiatement, mais ceci est un expédient tout-à-fait étranger aux principes constitutionnels. (Ecoutez ! écoutez !) On a pompeusement cité l'union de l'Irlande à l'Angleterre en faveur de la mesure. Selon moi, c'est un bien triste précédent que nous devrions tendre à éviter. Voici ce qu'en pense une autorité incontestable. Je lis dans " l'Histoire de la Constitution Anglaise de May," page 505 du 2nd volume, à propos de l'union de l'Irlande avec l'Angleterre :-

"Un grand but fut atteint par les moyens les plus vils et les plus éhontés. Grattan, lord Charlemont, Ponsoner et Plunkett, avec quelques patriotes, continuèrent à protester contre le sacrifice des libertés et de la libre constitution de l'Irlande. Leur éloquence et leurs vertus civiques commandent le respect de la postérité; mais les misérables bistoriens de leur pays leur ont nié jusqu'à leurs sympathies."

Tel est, M. l'Orateur, le jugement d'un historien anglais impartial sur les moyens employés pour consommer ce grand crime politique, et cette déclaration est un juste éloge des efforts patriotiques qui voulaient l'empêcher. J'ai cru devoir faire cette citation pour les raisons suivantes: j'y trouve d'abord la sinistre prédiction des malheurs

dans lesquels on veut nous entraîner; J'y vois en même temps un juste éloge décerné à la poignée d'hommos courageux qui s'opposent ici ce soir à la mesure, et enfin j'y lis la condamnation solennelle de ceux qui foulent aux pieds les droits du peuple et qui oublient, dans l'orgueil de leur pouvoir éphémère, ceux qui leur ont donné les places qu'ils occupent ici et qui les ont chargés non de violenter mais d'exécuter la volonté du peuple, qui est la seule et vraie source de tout pouvoir politique. (Applaudissements.) M. J. S. ROSS-Jo no retiendrai pas longtemps la chambre, car, à mon avis, il est temps que ce débat finisse aussitôt qu'il sera possible; je crois aussi que telle est l'opinion de cette chambre, et c'est une raison de plus pour que je sois bref. L'hon. monsieur qui vient de reprendre son siége . traité un point auquel je ne ferai point allusion, tout le monde comprend ce dont je veux parler, cela suffit. Mais il a dit qu'aucun changement de constitution n'était nécessaire et je tiens à montrer qu'il y a, au contraire, sous ce rapport nécessité urgente. La chambre se rappelle qu'il y s un an les choses en étaient rendues au point que toute législation, dans cette chambre, était impossible, tant les difficultés de partis étaient nombreuses. La preuve en est que le gouvernement d'alors déclara même qu'il lui était impossible d'administror les affaires du pays. Or, pourquoi un gouvernement, si habile néanmoins, a-t-il fuit une paroille déclaration si elle n'était pas nécessaire? (Ecoutez ! écoutez !)

L'Hon. J. S. MACDONALD—Pourquoi ne votiez-vous pas pour nous, cela sursit arrangé les choses? (Ecoutez! et rires.)

M. ROSS—J'ai toujours eu une haute opinion de l'hon promier-ministre d'alors, mais je ne partageais pas ses vues politiques. M. l'ORATEUR, je citerai un autre fait qui prouvera combien de difficultés entravaient la situation. L'hon membre pour Sonth Oxford proposa la nomination d'un comité pour examiner certains changements constitutionnels. Ce comité fit rapport à la chambre, et voici le dernier paragraphe du rapport de ce comité:—

"Un sentiment général semble prévaloir parmi les membres du comité en faveur de changements tendant à un système fédératifappliqué au Canada scul, ou à toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord; et la question a été suffisam ment étudiée pour permettre au comité de recommander qu'elle soit reprise, par un comité, à la prochaine session du parlement."